05 février 2025

Les Seniors de l'Etoile
Association pour les retraités MBMo
10, rue des Roses 67520 MARLENHEIM

Compte rendu de

L'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire

du 05 février 2025 à 15h00

MB Trucks – salle Mozart

Membres du comité présents :

Mmes	LERCH Denise	Présidente
	RIEBEL Annick	Trésorière
	ASCHBACHER Sylvie	Activités et Loisirs
	KISTLER Fabienne	Assesseur et préparation sorties
MM.	HELBERT Bruno	Secrétaire
	BOSSARD Dominique	Activités Rando et Loisirs
	VETTER Joseph	Loisirs et pêche
	HASENFRATZ Gilbert	Secrétaire adjoint
	OFFNER Francis	Activités et Loisirs
	WAECHTER Francis	

Au total : 45 participants retraités MBMo

Mot de bienvenue de la présidente :

La présidente souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle a une pensée spéciale pour ceux qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée. Le constat est le même depuis quelques années puisque les jeunes retraités dont nous avons connaissance ont du mal à franchir le pas pour nous rejoindre. Un flyer spécifique a été élaboré afin de motiver les futurs adhérents et de leur facilité leur venue sans appréhension.
La présidente remercie également M. Siebert d'avoir accepté de nous rejoindre tout au début de notre réunion, elle réitère à nouveau que l'association apprécie le soutien logistique apporté par le secrétariat à notre fonctionnement. Elle lui laisse la parole :

M. Siebert nous annonce son départ imminent de M.B. Truck Molsheim pour une retraite bien méritée après 10 ans passés à Molsheim. Il nous rappelle les investissements importants réalisés à Molsheim, 40 millions d'euros durant les

dernières années. Des investissements nécessaires à la compétitivité du site. Il nous fait part des contraintes d'adaptations suite au passage à l'électrique de certains véhicules. Les techniques évoluent rapidement et il est nécessaire de s'adapter continuellement afin de respecter les règles imposées par les normes environnementales. Il nous dévoile également le nom de son successeur M. Torsten Schuhmacher

Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire :

La présidente propose la modification de l'article 10 de nos statuts. Celui-ci stipule actuellement :

> « L'association est administrée par un comité de 5 membres élus au minimum, ceci pour une durée de 3 ans renouvelables.
> Le comité comprendra : le Président, le Secrétaire, le trésorier et plusieurs responsables d'activités. »

Nous souhaitons modifier cet article comme suit :

> ***« L'association est administrée par un comité de 5 membres élus au minimum, ceci pour une durée de 3 ans, renouvelables par tiers, les sortants pouvant se représenter.***
> ***Le comité comprendra : le Président, le vice-président, le Secrétaire, le secrétaire adjoint, le trésorier, le trésorier adjoint et plusieurs responsables d'activités. Le comité se laisse le choix de pourvoir ou non les postes de vice-président et des adjoints précités.»***

Quitus est demandé à l'assemblée :
L'assemblée vote à l'unanimité cette modification

Clôture de l'assemblée générale extraordinaire :

++++++++++++++++++++++++

Ouverture de l'assemblée générale ordinaire :

Point 1: Lecture du compte rendu de l'A.G. 2024

La présidente donne la parole au secrétaire qui fait lecture du compte rendu
La présidente demande l'approbation du compte rendu à l'assemblée.
L'approbation a été votée à l'unanimité. Quitus est donné.

- ***Suite à un changement dans notre ordre du jour nous avançons le point 8 c'est-à-dire la visite programmée de nouvelles installations.***

Point 8 : Visite d'une nouvelle installation.

Nous sommes accueillis par deux cadres de l'entreprise dont MM. Jérôme Schneider et Julien Rapp pour la visite des ombrières photovoltaïques déployées sur la totalité du parking dédiés aux collaborateurs. Ce projet réalisé en 2024 a nécessité de nombreuses semaines de travaux. Les quelques 13 000m2 de panneaux photovoltaïques reposent sur d'imposantes charpentes métalliques. Grâce à cette centrale MBTM est en mesure de produire près de 30% de sa consommation électrique annuelle. En complément des bornes de recharge pour voitures électriques ont également été installées permettant de charger simultanément 28 véhicules.

Point 2 : Rapport d'activité

Ce point nous est présenté par Denise Lerch avec un diaporama.
La totalité du programme d'activités 2024 a pu être réalisée entre autres les randonnées, les visites de caves, de lieux de fabrication, excursion et repas de fin d'année. Certaines activités ont été épaulées par des membres, nous les remercions.

Point3 : Présentation des comptes de l'exercice clos :

Annick Riebel nous fait un état détaillé des comptes de l'année 2024. Le montant de la cotisation en 2025 restera à 25,00€.
Les comptes en quelques chiffres :

- Le montant **des recettes est de 10.407,24** principalement alimenté par les cotisations.
- Le montant des dépenses de **10.129,15** est essentiellement lié aux règlements de nos différentes sorties, visites et restaurations.
- **Le résultat des comptes de 2024 se monte à 278,09€**
- **La situation financière au 31/12/2024 est de 3841,42€**

Point 4 : Rapport des vérificateurs aux comptes.

M. Burger et Mme Fraehring se sont rendus au domicile de la trésorière pour effectuer les contrôles d'usage. M. Burger souligne l'exactitude des comptes ainsi que la bonne tenue de ceux-ci.
Le quitus à la trésorière pour l'année 2024 est demandé à l'assemblée.
L'accord est donné à l'unanimité, quitus est donné à la trésorière.

Point 5 : Renouvellement des vérificateurs aux comptes.

Comme il ne se présente pas de nouveaux candidats, Mme Yolande Fraehring et M. Claude Burger se représentent à cette fonction. M. Claude Muller suppléant
La présidente demande l'approbation à l'assemblée qui donne son accord à l'unanimité.

Point 6 : Présentation des propositions d'activités 2025.

Les différentes sorties sont fixées dont certaines encore à finaliser. Un tableau réactualisé sera diffusé lors de la première invitation de sortie.

Point 7 : Questions-réponses

- Beaucoup de personnes se sont étonnés de l'augmentation des cotisations Allianz en ce qui concerne leur mutuelle santé. Comme chaque cas est différent il est conseillé de contacter soit son conseiller dédié afin d'analyser les garanties proposées ou M. Bachorz, responsable régional.

-Il a été rappelé que le principe de pouvoir bénéficier des avantages tarifaires proposés par Allianz implique obligatoirement l'adhésion à l'association. Il n'est pour le moment pas possible pour Allianz de savoir si le demandeur est véritablement adhérent à l'association. C'est un point qui mériterait d'être éclairci.

- Les coûts des locations Mercedes selon les différents modèles ont également été évoqués.

Clôture de cette 18ème Assemblée Générale par la présidente qui invite l'ensemble des membres présents à la collation préparée conjointement par le comité et MBMT

.
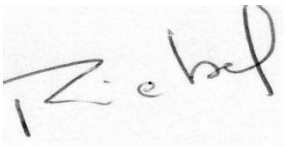
D.LERCH	B.HELBERT	A.RIEBEL
Présidente	Secrétaire	Trésorière